



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil Municipal de la commune de Tahuata
Séance du 22 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 009-2025

Approuve la concordance du Compte Administratif annexe Ordures Ménagères avec le
Compte de Gestion du Trésorier Payeur, exercice 2024.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	10	10

PRÉSENTS
BARSINAS Félix KOKAUANI François ROOTUEHINE VAIMAA Myriam TIMAU Teikirariata ANIAMIIOI NAKEAETOU Sabina KOKAUANI Jean-Baptiste TIMAU Norbert TIMAU Simon TEHAHE Anna PIOKOE Tahueinui

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)
TIMAU Marie-Louise BONNO Mirella COWAN Francky MARURAI Hana

PROCURATIONS
00

SECRÉTAIRE DE SÉANCE
TIMAU Simon

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de Tahuata, convoqué le 18/03/2025 (affichage le 18/03/2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réunie à neuf heures dans la salle de réunion de la Mairie de Vaitahu, sous la présidence du Maire, Monsieur BARSINAS Félix.

Exposé des motifs

Le Maire présente le Compte Administratif du Budget annexe Ordures Ménagères 2024 et le Compte de Gestion du trésorier payeur, puis se retire pour le vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (« C.G.C.T ») applicables aux Communes de Polynésie Française ;

Vu le Budget 2024 ;

Vu le Compte Administratif Ordures Ménagères 2024 et le Compte de Gestion 2024 du Trésorier Payeur ;

Vu le tableau en annexe ;

OUI la présentation du Maire ;

Après en avoir délibéré par : 10 voix pour, 00 abstention et 00 voix contre

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe Ordures Ménagères 2024 de la Commune de Tahuata, arrêté comme suit, en concordance avec le Compte de Gestion 2024 de la Trésorerie des Archipels :

Section de Fonctionnement

Recettes à la somme de : 25 508 756 XPF

Dépenses à la somme de : 000 XPF

Résultat antérieur de : 000 XPF

Soit un résultat cumulé de : **25 508 756 XPF**

Section d'Investissement

Recettes à la somme de : 000 XPF

Dépenses à la somme de : 000 XPF

Restes à réaliser à la somme de : 000 XPF

Solde d'exécution antérieur de : 508 756 XPF

Soit un solde d'exécution cumulé de : **-508 756 XPF**

Article 3 : CONSTATE que le Compte Administratif du Budget Annexe Ordures Ménagères 2024 sollicite un besoin de financement cumulé de : **508 756 XPF**.

Article 4 : AFFECTE au Budget Annexe Ordures Ménagères 2025, au compte 1068, un besoin de financement de : **508 756 XPF**.

Article 5 : DIT que conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
BARSINAS Félix



Le Maire
Félix BARSINAS

acte rendu exécutoire après transmission
via l'application @CTES :

Le _____

Et publication ou notification

Du _____

Le Maire,
(Signature et cachet)

Annexe à la délibération n°009-2024

Approuve la concordance du Compte Administratif annexe Ordures Ménagères avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur, exercice 2024.

POUR MEMOIRE

FCP

excédent de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0
excédent d'investissement antérieur reporté	-508 756

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

solde d'exécution de l'exercice	0
solde d'exécution cumulé ligne 001	-508 756

RESTES A REALISER AU 31/12/2024

dépenses d'investissement	0
recettes d'investissement	0
SOLDE	0

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2024

rappel du solde d'exécution cumulé	-508 756
rappel du solde des restes à réaliser	0
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	-508 756
BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN PRIORITE	508 756

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

résultat de l'exercice	25 508 756
résultat antérieur	0
TOTAL A AFFECTER	25 508 756

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

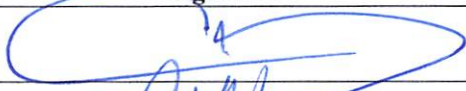



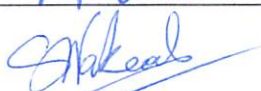


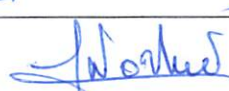

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la Section d'investissement (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	508 756
2) Affectation complémentaire en "Réserve" (crédit du compte 1068 sur BP 2024)	
AFFECTATION TOTALE (crédit du compte 1068)	508 756
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 ligne 002 (report à nouveau créditeur)	0
TOTAL	508 756

Annexe à la délibération n°009-2024

Approuve la concordance du Compte Administratif annexe Ordures Ménagères avec le Compte de Gestion du Trésorier Payeur, exercice 2024.

Page de signature

Fonction	Nom Prénom	Signature
Maire	BARSINAS Félix	
1er adjoint	KOKAUANI François	
2 ^{ème} adjoint	ROOTUEHINE Myriam	
3 ^{ème} adjoint	TIMAU Teikirariata	
4 ^{ème} adjoint	ANIAMIUI Sabina	
Conseiller	KOKAUANI Jean-Baptiste	
Conseiller	TIMAU Simon	
Conseiller	TIMAU Norbert	
Conseiller	TIMAU Marie-Louise	
Conseiller	TEHAHE Anna	
Conseiller	BONNO Mirella	
Conseiller	COWAN Francky	
Conseiller	MARURAI Hana	
Conseiller	PIOKOE Tahueinui	